

Le Gosier, le 21 mars 2021

A Mme la Rectrice
Parc d'activité la Providence
97183 Les Abymes

Objet : Promotion à la classe exceptionnelle 2021 par le vivier 1

Mme la Rectrice,

les personnels concernés par une promotion en 2021 à la classe exceptionnelle au titre du 1er vivier reçoivent des messages I-prof pour leur signifier qu'ils ne sont pas éligibles à cette promotion. Ces messages semblent automatiques car non signés.

Or, sauf erreur de notre part, cela fait déjà au moins trois candidats qui nous contactent et qui sont éligibles. Soit parce qu'ils exercent depuis plus de 8 ans dans le supérieur, soit dans un établissement qui relève de la liste des établissements et écoles ayant relevé d'un dispositif d'Éducation prioritaire entre 1982-83 et 2014-15. Cette liste est présente au BO n°17 du 25 avril 2019, rappelée au BOEN N°1 du 02 janvier 2020 cité dans la circulaire académique n° 020686 du 22 février 2021 et téléchargeable via le lien suivant :

- <https://drive.google.com/file/d/1Ld1M2BLSyTzRfU81JfkV5-44KArAA2/view?usp=sharing>

Mme la Rectrice nous vous rappelons que bien d'autres missions ouvrent également le droit à une promotion à la classe exceptionnelle par le vivier 1 telle que la circulaire académique n° 020686 du 22 février 2021 le stipule : tuteur des personnels stagiaires, formateur académique, classe prépa, DRUNSS,

Mme la Rectrice, nous avons déjà ajourné plusieurs CAPA l'année passée pour entre autres raisons que l'application à disposition de vos services pour déterminer si un établissement de notre académie relevé d'un dispositif d'éducation prioritaire fournissait des données erronées. Nous souhaitons que vous puissiez, par conséquent, demander à vos services la plus grande vigilance. Nous pensons qu'il est doré et déjà nécessaire de revoir attentivement les réponses faites sur I-prof à tous les enseignants d'EPS qu'ils soient PEPS ou Agrégés, dans le second degré ou dans le supérieur.

Veillez croire, Mme la Rectrice, en notre attachement au service public d'Éducation.

Copies :

- SG : Yvon Macé
- DAASEN : Adelaide Tine
- DRRH : Frédérique Michaux
- Bureau des PEPS : Joel PEZZO
- Bureau des agrégés : Isabelle Sablon

Pour la section académique,
Emmanuel Roublot
Secrétaire académique du SNEP-FSU

